Chez les scieries et les transformateurs de bois, ça chauffe !

Avec l'administration Trump 2, le changement climatique et un marché de la construction qui pourrait s'enflammer, c'est un euphémisme que d'affirmer que l'industrie du bois ressent beaucoup de chaleur en ce moment.

Au cours des dix dernières années, l'industrie des scieries au Québec a été confrontée à des défis majeurs, entraînant plusieurs fermetures d'usines qui ont eu des répercussions significatives sur l'économie locale et l'emploi dans diverses régions.

Selon une enquête du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, entre le 25 avril 2017 et mars 2025, 30 usines ont fermé définitivement, affectant 1 838 emplois.

De plus, 22 autres usines ont connu des fermetures temporaires, touchant 1 523 emplois.

Au total, 52 usines ont été impactées par des fermetures permanentes ou temporaires durant cette période.

Exemples de fermetures notables :

- **Scierie de L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Saguenay–Lac-Saint-Jean) :** en juin 2024, la compagnie Arbec a annoncé la fermeture pour une période indéterminée de cette scierie, l'une des plus grandes du Québec, en raison de difficultés d'approvisionnement en bois.
- **Scierie de Rivière-aux-Rats (La Tuque, Mauricie) :** en décembre 2015, plus de 120 travailleurs ont été mis à pied à la suite d'une seconde fermeture en un an de cette scierie.
- **Scieries en Abitibi-Témiscamingue :** en 2024, trois scieries de cette région ont fermé, affectant profondément la communauté locale et mettant en péril l'activité économique régionale.

Ces fermetures sont attribuables à divers facteurs, notamment la diminution de la demande en bois d'œuvre, l'augmentation des coûts de production, les difficultés d'approvisionnement en matière première et les impacts des feux de forêt sur la disponibilité du bois.

Sujets notamment abordés dans notre dossier :

- La relation avec les nouveaux États-Unis
- Les prévisions de besoins en bois au Québec et au Canada
- Les dommages des feux de forêt sur les approvisionnements
- L'impact du réchauffement sur les essences de bois
- L'économie de nos régions et la protection du caribou forestier.

Leçons non tirées de l'histoire et avenir soudainement assombri

Les relations entre les États-Unis et les producteurs de bois du Québec sont complexes et marquées par des différends récurrents. Malgré les réformes entreprises par le Québec pour aligner son régime forestier sur les exigences du marché, les tensions persistent. La recherche d'une solution durable nécessitera des négociations continues et une volonté des deux parties de parvenir à un accord équitable.

Depuis presqu'un demi-siècle, la relation de couple entre le Québec et les États-Unis a été tout sauf un long fleuve tranquille. Nos moulins à scie et la panoplie de premiers et deuxièmes transformateurs qui dépendent d'eux ne sont pas à leurs premières barrières tarifaires et autres disputes. Mais depuis le retour de Donald Trump, quelconque forme d'action gouvernementale de ce côté de la frontière est interprétée comme une subvention déguisée qui place les scieries américaines sur un pied d'égalité. Si on avait à trouver un seul coupable, on pourrait l'appeler « terres publiques » ou « terres de la couronne »; il est vrai que pour les Américains où presque tout est privé, on peut avoir une perception différente de la réalité.

Étant donné que le diable est dans les détails, revoyons d'abord l'histoire.

Les relations entre les États-Unis et les producteurs de bois du Québec ont été marquées par une série de différends commerciaux, souvent désignés sous le nom de « guerre du bois d'œuvre ». Ces tensions découlent principalement des allégations américaines selon lesquelles le Canada subventionnerait injustement son industrie du bois d'œuvre résineux, notamment à travers des droits de coupe jugés trop bas.

Historique des différends

Depuis le début des années 1980, plusieurs cycles de litiges ont eu lieu :

- **Lumber I (1982-1983) :** les États-Unis ont accusé le Canada de subventionner son industrie du bois d'œuvre. Cependant, le département du Commerce américain a conclu que les droits de coupe canadiens ne constituaient pas une subvention spécifique, et aucun droit compensateur n'a été instauré;

- **Lumber II (1986) :** une nouvelle plainte américaine a conduit à un accord dans lequel le Canada a accepté d'imposer une taxe à l'exportation de 15 % sur le bois d'œuvre à destination des Etats-Unis;

- **Lumber III (1991-1996) :** après le retrait du Canada du protocole de 1986, les États-Unis ont imposé des droits compensateurs. Un groupe spécial, sous l'égide de l'Accord de libre-échange, a donné raison au Canada, et les droits perçus ont été remboursés;

- **Lumber IV (2001-2006) :** après l'expiration de l'accord de 1996, les États-Unis ont de nouveau imposé des droits, que le Canada a contestés avec succès devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Cela a conduit à l'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006, instaurant un système de quotas pour une durée de sept ans, avec possibilité de prolongation de deux ans;

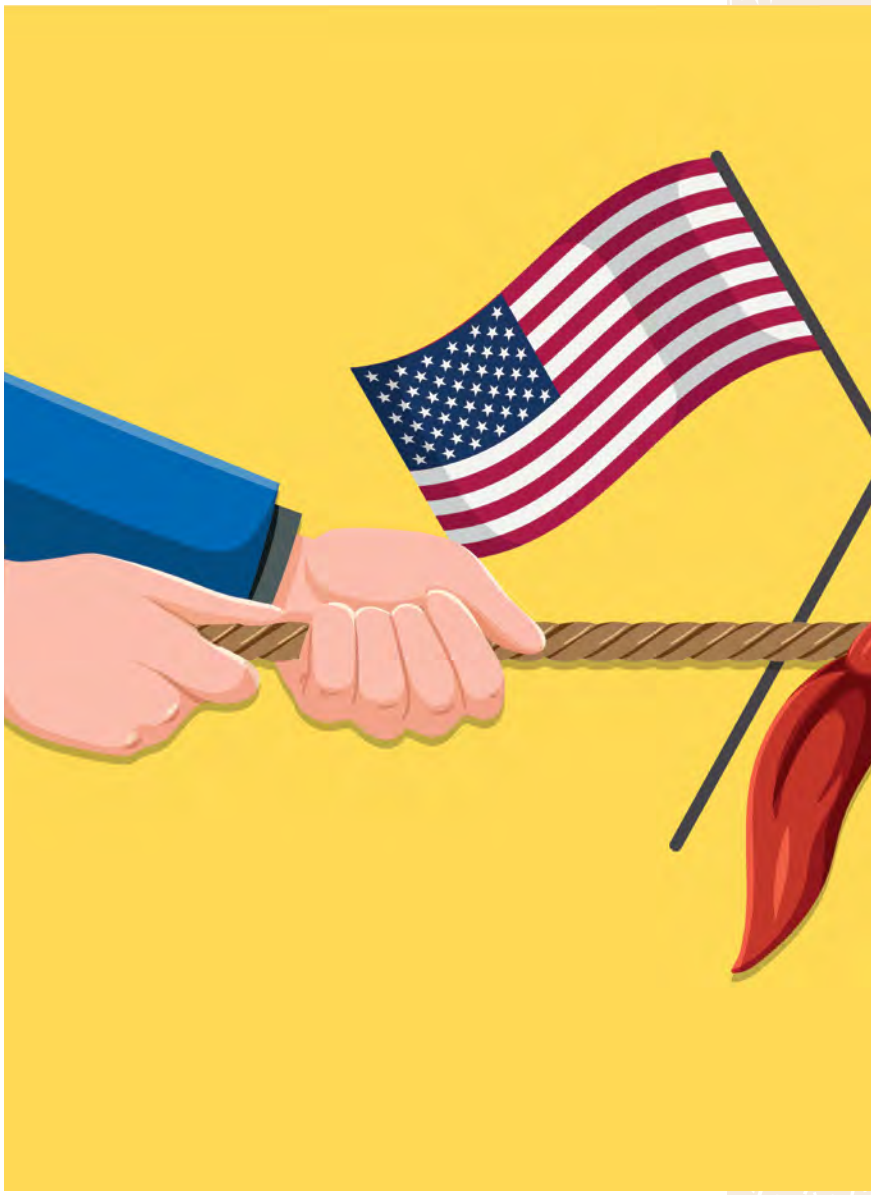

- **Réformes du régime forestier québécois :** en réponse aux critiques américaines, le Québec a entrepris des réformes significatives de son régime forestier. En 2013, la province a instauré un nouveau système de droits de coupe basé sur le marché, avec des ventes aux enchères pour déterminer les prix du bois. Cette réforme visait à démontrer que le Québec n'accorde pas de subventions indues à ses producteurs et à se conformer aux exigences américaines;

- **Lumber V (2016-présent) :** après l'expiration de l'accord en 2015, l'industrie américaine a déposé une plainte en 2016, menant à l'imposition de droits compensateurs et antidumping sur le bois d'œuvre canadien en 2017. Le Canada a contesté ces mesures devant l'OMC et l'ALÉNA;

- **ACEUM :** malgré la mise en œuvre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) entré en vigueur à l'été 2020, les droits imposés en 2017 sont demeurés en place et continuent de peser sur les exportations québécoises;

- **Contestations juridiques (2023-2024) :** le Canada a contesté les droits imposés par les États-Unis devant diverses instances, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des groupes spéciaux de l'ALÉNA/ACEUM. En mai 2024, un groupe spécial de l'ALÉNA a conclu que les droits compensateurs imposés par les États-Unis n'étaient pas conformes à la législation américaine, donnant raison au Canada. Malgré ces décisions favorables, les États-Unis ont maintenu certaines de leurs mesures, prolongeant ainsi le différend.

Impact sur l'industrie québécoise

Les droits imposés ont eu un impact significatif sur l'industrie forestière québécoise. Les producteurs ont dû composer avec des coûts accrus pour accéder au marché américain, leur principal débouché. Cette situation a incité certains acteurs de l'industrie à plaider pour une exemption des droits et des quotas pour le bois provenant des forêts privées canadiennes, arguant que ces forêts fonctionnent sans les subventions alléguées.

Perspective

En mars 2024, le département du Commerce des États-Unis a lancé le sixième examen administratif des ordonnances sur les droits compensateurs et antidumping visant le bois d'œuvre résineux. Les résultats de cet examen pourraient influencer les taux de droits applicables à l'avenir.

Parallèlement, le Canada continue de plaider pour une résolution négociée du différend, espérant parvenir à un accord qui offrirait une stabilité à long terme pour les producteurs de bois du Québec et du reste du pays.

En somme, malgré la mise en œuvre de l'ACEUM, le différend sur le bois d'œuvre résineux entre les États-Unis et le Québec demeure une question épineuse (sans mauvais jeu de mots), avec des implications économiques significatives pour l'industrie forestière de la province et du bouleau sur la planche (cette fois : jeu de mots !).

Au moment d'aller sous presses (début avril), le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le QWEB poursuivent activement leurs efforts auprès du gouvernement canadien afin d'exclure les intrants essentiels du champ d'application des droits de douane de rétorsion.

Grâce au soutien de ses entreprises membres, ils mènent des démarches pour que les grumes soient exemptées. Cependant, ces droits de douane ont déjà un impact direct sur l'importation de bois de sciage ainsi que sur d'autres produits du bois.

Par ailleurs, d'autres matériaux, tels que les grumes, copeaux et plaquettes de bois, font actuellement partie d'un plan de contre-mesures commerciales de la partie canadienne, une valeur de 125 milliards de dollars.

Exporter du bois hors des USA : facile à dire

Allons-y avec une évidence : plus la part des exportations vers les États-Unis est élevée, plus l'impact des tarifs est important. Si le marché américain demeure crucial pour les acteurs du bois au Québec, une diversification vers d'autres marchés pourrait atténuer cette dépendance

Le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (QWEB) est un organisme à but non lucratif qui joue un rôle essentiel dans la promotion et le développement des marchés d'exportation pour les produits du bois québécois. Il regroupe environ 125 entreprises exportatrices réparties dans divers secteurs de la transformation du bois, notamment les bois résineux et feuillus, les planchers, la construction bois et les granules de bois.

Diversification des marchés d'exportation depuis vingt ans

Historiquement, l'industrie forestière québécoise a été fortement dépendante du marché américain. Cependant, depuis le début des années 2000, des efforts concertés ont été déployés pour diversifier les marchés d'exportation.

- **Augmentation du nombre de pays importateurs :** le nombre de pays vers lesquels le Québec exporte des produits du bois est passé de 42 en 2003 à 121 en 2017, illustrant une diversification géographique significative.

- **Croissance des exportations vers l'Asie :** les exportations vers l'Asie (hors Moyen-Orient) sont passées de 40 millions de dollars en 1999 à 130 millions de dollars en 2017. La Chine, en particulier, est devenue le deuxième marché d'exportation en importance pour les produits du bois du Québec, avec des exportations augmentant de 2 millions de dollars en 1999 à 83 millions de dollars en 2017.

- **Diversification des produits exportés :** le secteur de la préfabrication de systèmes constructifs, par exemple, a connu une relance notable au cours de la dernière décennie, avec une croissance annuelle moyenne de 10,5 % de 2010 à 2019.

Accélération depuis les années 2020

Les données récentes indiquent une diversification plus rapide des marchés d'exportation ces cinq dernières années.

- **Réduction de la part nord-américaine :** les exportations vers l'Amérique du Nord sont passées de 2 657 M$ en 2021 à 1 586 M$ en 2024, reflétant une diminution de 40 %.

- **Stabilité des exportations vers l'Asie :** les exportations vers l'Asie ont fluctué, atteignant 276 M$ en 2024, ce qui représente une part croissante du total des exportations.

- **Augmentation des exportations vers l'Europe :** les exportations vers l'Europe ont augmenté, passant de 0 M$ en 2021 à 141 M$ en 2024.

Grâce aux initiatives du QWEB et aux efforts de l'industrie forestière, le Québec réussit peu à peu à diversifier ses marchés d'exportation, réduisant sa dépendance envers les États-Unis et renforçant sa présence en Europe et en Asie. Cette diversification stratégique contribue à la résilience et à la croissance durable du secteur forestier québécois.

Évolution du volume de bois vendu au Québec par les scieries québécoises depuis 20 ans

L'industrie vend-elle plus de bois au Québec aujourd'hui que par le passé ? La réponse est nuancée : dans l'ensemble, les scieries québécoises ne vendent pas nécessairement plus de bois au Québec aujourd'hui qu'auparavant, bien que certains segments aient connu des hausses ponctuelles, particulièrement durant la pandémie de COVID-19.

Traditionnellement, la majorité du bois scié québécois est exportée, surtout vers les États-Unis, qui représentent encore une part dominante du marché. Cette dépendance est restée constante malgré des efforts de diversification vers l'Asie, l'Europe et le Moyen-Orient.

Consommation locale stable ou légèrement croissante

La consommation intérieure de bois (ex. : construction résidentielle, rénovations, industrie des panneaux, bois d'ingénierie) a augmenté ponctuellement, notamment en 2020-2021, en raison du boom de la rénovation domiciliaire dû à la COVID-19.

Toutefois, selon les données récentes, le volume vendu localement par les scieries demeure relativement stable sur le long terme.

Production totale fluctuante

La production totale de bois d'œuvre au Québec était d'environ : 5,7 milliards de PMP (pieds mesure de planche) en 2022, avec une légère baisse prévue pour 2023-2024, selon le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Donc, même si les volumes peuvent baisser globalement, la proportion vendue au Québec peut rester constante ou légèrement augmenter en pourcentage, mais pas nécessairement en valeur absolue.

En résumé

- Oui, il y a eu quelques hausses de consommation locale dans certains contextes (rénovation, bois d'ingénierie, etc.).
- Non, il n'y a pas de tendance nette démontrant que les scieries québécoises vendent plus de bois localement aujourd'hui qu'à long terme (ex. comparé aux années 1990-2000).
- La baisse des exportations vers les États-Unis récemment pourrait mécaniquement augmenter la part locale, mais cette dynamique est à suivre de près.

Un peu d'histoire

L'industrie forestière québécoise a connu des fluctuations notables au cours des deux dernières décennies, influencées par divers facteurs économiques et environnementaux. Voici un aperçu de l'évolution du volume de bois vendu par les scieries québécoises durant cette période.

Période 2001-2022

Les données disponibles montrent une tendance générale à la baisse des volumes de bois récoltés annuellement :

- forêt publique : les volumes récoltés ont diminué à partir de 2005, passant d'environ 35 millions de mètres cubes en 2001 à environ 20 millions de mètres cubes en 2022;
- forêt privée : une tendance similaire est observée, avec une diminution des volumes récoltés à partir de 2006, passant d'environ 10 millions de mètres cubes en 2001 à environ 5 millions de mètres cubes en 2022.

Ces diminutions coïncident avec la crise de l'industrie forestière québécoise survenue au milieu des années 2000.

Production de bois d'œuvre résineux (2012-2022)

Le Québec, en tant que deuxième producteur canadien de bois d'œuvre résineux après la Colombie-Britannique, a également vu sa production fluctuer :

- en 2022, les scieries québécoises ont produit 5,7 milliards de pieds mesure de planche (pmp), une diminution de 8,3 % par rapport à 2021;
- cette production représentait 26,5 % de la production canadienne totale en 2022, une légère augmentation par rapport à la moyenne de 24,4 % enregistrée entre 2017 et 2021.

Les projections indiquent une possible baisse de 7,5 % de la production québécoise en 2023, suivie d'une reprise progressive jusqu'en 2027.

Production de bois de sciage feuillu (2010-2022)

Le Québec est également un important producteur de bois de sciage feuillu :

- en 2022, la production était d'environ 392 millions de pmp, une augmentation de 6 % par rapport à 2021;
- cette hausse est attribuée à la vigueur des marchés de la rénovation et de la construction neuve en Amérique du Nord.

Environ 40 % de cette production est exportée, principalement vers les États-Unis et la Chine.

Facteurs influençant les volumes de production

Plusieurs éléments ont contribué aux variations des volumes de bois vendus par les scieries québécoises :

- crises économiques : la crise forestière du milieu des années 2000 et la récession mondiale de 2008 ont entraîné une baisse de la demande et de la production;
- politiques forestières : des ajustements dans les politiques de récolte et de gestion durable des forêts ont également influencé les volumes récoltés;
- marchés internationaux : les fluctuations de la demande sur les marchés étrangers, notamment aux États-Unis et en Chine, ont eu un impact direct sur la production québécoise.

En conclusion, le volume de bois vendu par les scieries québécoises a connu des variations significatives au cours des 20 dernières années, reflétant les défis et les opportunités auxquels l'industrie forestière a été confrontée.

Répartition régionale des emplois liés au bois d'œuvre

L'industrie du bois est forcément liée à la richesse forestière de chaque région, d'où nombre d'emplois conséquents.

Chaudière-Appalaches : 8 210
Saguenay-Lac-Saint-Jean : 7 940
Mauricie : 5 540
Bas-Saint-Laurent : 5 470
Centre-du-Québec : 4 740
Montérégie : 4 670
Abitibi-Témiscamingue : 4 420
Estrie : 4 410

Le réchauffement climatique impacte les essences de bois pour la construction

Le réchauffement climatique a déjà un impact tangible sur les essences de bois utilisées en construction, et cette influence devrait s'accentuer au fil des décennies puisque, selon le consortium québécois en climatologie Ouranos, la hausse au Québec sera de 4 à 7 °C d'ici 2100.

Modification des aires de répartition des essences

- **Déplacement vers le nord :** certaines essences comme l'épinette noire, le pin gris ou le bouleau jaune voient leur habitat naturel se déplacer vers le nord à mesure que les températures augmentent.
- **Perte d'habitats :** des régions traditionnellement riches en certaines essences pourraient ne plus être propices à leur croissance.

Stress accru pour les arbres

- **Sécheresses plus fréquentes :** elles rendent les arbres plus vulnérables, notamment aux maladies et insectes.
- **Croissance ralentie :** moins d'eau et plus de chaleur affectent la photosynthèse, réduisant la croissance des arbres.
- **Diminution de la qualité du bois :** le stress climatique peut causer des cernes de croissance plus larges ou irréguliers, ce qui influence la densité et la résistance du bois.

Prolifération de parasites et maladies

- La tordeuse des bourgeons de l'épinette qui prolifère par les hivers doux a déjà ravagé plus de 7 millions d'hectares au Québec depuis 2006.
- Le Longicorne brun de l'épinette et le charançon du pin blanc gagnent du terrain à cause du réchauffement.
- Le dendroctone du pin ponderosa a dévasté des millions d'hectares en Colombie-Britannique.
- Les hivers plus doux ne tuent plus ces ravageurs comme auparavant, permettant leur survie et expansion rapide.

Augmentation des feux de forêt

- À l'été 2023, plus de 5 millions d'hectares brûlés, surtout au nord.
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs prévoit une augmentation de 30 à 50 % de la fréquence des feux d'ici 2050.
- Le bois provenant de zones brûlées est souvent inutilisable ou de moindre qualité pour la construction.

Incertitudes pour l'industrie de la construction

- **Hausse des coûts potentielle :** si l'offre locale diminue, les entreprises devront compenser par l'importation ou des solutions d'ingénierie plus coûteuses.
- **Adaptation des normes :** les normes de construction (ex. : CSA O86) devront éventuellement tenir compte de la variabilité accrue des caractéristiques mécaniques du bois.
- **Disponibilité fluctuante :** moins de prévisibilité sur les volumes récoltables à long terme.
- **Variabilité de la qualité :** il devient plus difficile de garantir des normes constantes, surtout pour le bois d'ingénierie ou le bois massif.
- **Pression sur l'approvisionnement local :** l'industrie pourrait devoir importer certaines essences si la disponibilité nationale diminue.

Adaptations en cours

- Le Plan de protection du territoire face aux feux de forêt (2023) du gouvernement du Québec prévoit des investissements en prévention et en foresterie adaptée.
- Recherches en sylviculture adaptative (ex. : par l'UQAT, l'UQAM et le CEF) pour planter des espèces plus résilientes ou favoriser les peuplements mixtes.
- Certification et traçabilité accrue pour garantir la qualité du bois malgré les pressions climatiques.

Essences de bois affectées au Québec

Essence	Usage en construction	Impacts anticipés du climat
Épinette noire	Ossature, charpente, lamellé-collé	Stress hydrique, baisse de croissance, feux
Sapin baumier	Ossature, contreplaqué	Sensibilité aux sécheresses et insectes
Pin gris	Ossature, bois traité extérieur	Fortement menacé par les feux ravageurs
Érable à sucre	Bois de finition, plancher	Migration vers le nord, dépérissement au sud
Bouleau jaune	Panneaux, meubles	Stress hydrique, plus vulnérable aux maladies

La protection du caribou : un défi pour l'exploitation forestière au Québec

La préservation du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou), espèce en péril au Canada, représente un enjeu écologique majeur au Québec, mais aussi un défi économique et social considérable,notamment pour les communautés forestières. La mise en place de mesures de protection pour cet animal emblématique bouleverse les pratiques d'exploitation dans plusieurs régions forestières de la province.

Le caribou forestier occupe principalement les forêts boréales continues, où il dépend de grands massifs forestiers peu perturbés par l'activité humaine.

Cependant, la coupe forestière, le développement des chemins et autres infrastructures ont fragmenté son habitat, réduisant ses aires de déplacement et augmentant son exposition aux prédateurs.

Pour contrer ce déclin, le gouvernement du Québec est soumis à des pressions croissantes, notamment du gouvernement fédéral, pour adopter un plan de protection rigoureux, incluant la création de zones interdites à la coupe et des aménagements spécifiques en forêt.

Les régions les plus touchées

Parmi les régions où la protection du caribou forestier a un impact direct sur l'exploitation forestière, on retrouve :

- Nord-du-Québec (Baie-James, Eeyou Istchee) : présence d'importants habitats de caribous; des restrictions pourraient limiter les possibilités de récolte dans des secteurs stratégiques.
- Saguenay-Lac-Saint-Jean : cette région abrite plusieurs troupeaux menacés, dont celui de Pipmuacan; des mesures de conservation pourraient affecter une partie de l'économie forestière régionale.
- Côte-Nord : particulièrement concernée par la fragilité des habitats du caribou; les activités forestières devront probablement être restreintes sur de vastes superficies.
- Abitibi-Témiscamingue : certaines zones de forêt boréale méridionale sont jugées critiques pour la survie de l'espèce.

Des impacts économiques majeurs

Selon des estimations de l'industrie, la mise en œuvre complète des scénarios de protection envisagés pourrait entraîner la perte de milliers d'emplois directs et indirects, ainsi que la réduction significative des volumes de bois disponibles pour la transformation.

L'Association des producteurs forestiers et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) craignent des conséquences socio-économiques sévères pour les communautés dépendantes de la forêt.

Une recherche d'équilibre

Le gouvernement du Québec s'efforce de trouver un équilibre entre conservation et exploitation, en consultant les Premières Nations, les municipalités, les acteurs de l'industrie et les groupes environnementaux. En 2023, il a proposé un plan qui inclut :

- la création d'aires protégées ciblées;
- des pratiques d'aménagement forestier plus compatibles avec la présence du caribou;
- l'augmentation du soutien aux usines et aux travailleurs forestiers affectés.

Toutefois, des critiques persistent, certains reprochant au gouvernement un manque de fermeté envers l'industrie, d'autres l'accusant de sacrifier des emplois pour une espèce dont la survie est incertaine.

Perspective

La protection du caribou forestier soulève une question fondamentale : comment concilier la conservation de la biodiversité avec le développement régional ? Le Québec est à la croisée des chemins, forcé de repenser son modèle d'aménagement forestier pour mieux tenir compte des écosystèmes fragiles tout en assurant la vitalité des communautés qui en dépendent.